

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :

V/réf :

N/réf :

Le dix juin deux mil vingt-quatre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian DUMONT, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Date de la convocation : 29 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14

**Présents** : M DUMONT Christian, M COUVENT Jean-Pierre, Mme PLUVINAGE Nadine, M LEGRAND Jean-Pierre, Mme CATTEAUX Annick, M BARBRY Jean-Marie, Mme LIENARD Evelyne, Mme POTAUX Annie, M BOULET Jean-Marc, Mme CHAUWIN Francine, M CARRIERE Guy, Mme MAGERE Marie-France, Mme DUPONT Marie-Thérèse, M LEVEQUE Pascal, M COUVEZ José, M NOWAK Daniel, Mme COUTELARD Catherine, M TABARIE Didier, Mme LABALETTE Martine, Mme SIMONETTI Sandrine, Mme LACROIX Audrey, Mme SOUBRIER Amandine.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : M BOVELETTE Marc, procuration à M BARBRY Jean-Marie ; M JOURDAIN Philippe, procuration à Mme LABALETTE Martine.

**Absents** : M DEHON Gérard, Mme OBLED Aurélie, M CORMONT Corentin.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le conseil a choisi M TABARIE Didier pour secrétaire.

### QUESTION N° 31/2024

#### MISE AUX NORMES DE LA MAIN COURANTE DU TERRAIN D'HONNEUR DE FOOTBALL - DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie BARBRY

La main courante du terrain d'honneur du stade communal ne répond plus aux normes de sécurité imposées par la fédération.

Un devis a été établi pour son remplacement et fait apparaître un coût estimé à 32 808,20 € HT (39 369,84 € TTC).

Cette dépense étant subventionnable par le fonds d'aide au football amateur (FAFA), je vous propose :

- de confirmer la décision du remplacement des mains courantes au stade communal, sur le terrain d'honneur ;
- de dire que c'est la Société ACDB 59 à Tilloy lez Cambrai qui réalisera les travaux ;
- de solliciter le fonds d'aide au football amateur aux fins d'obtention d'une subvention ;
- de donner pouvoirs à Monsieur le Maire pour solliciter ladite subvention et signer le dossier correspondant ;
- plus généralement, de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener toutes démarches, prendre toutes décisions et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour copie conforme

Délibération publiée sur le site Internet le 12 juin 2024

Transmise à la Sous-Préfecture le 12 juin 2024

Christian DUMONT,

Didier TABARIE,

Maire de Neuville Saint-Rémy

Ville de NEUVILLE SAINT-REMY BP 7 - 59554 Neuville Saint-Rémy

Email : [accueil@mairie-neuville-st-remy.fr](mailto:accueil@mairie-neuville-st-remy.fr) - Tél. : 03 27 73 30 30 - Fax : 03 27 73 30 38

Toute la correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire.

Internet : <http://www.neuvellesaintremy.fr>